

bloc-  
notes

## ANDELNANS

**Contrôle annuel des poteaux incendies**

> Vendredi 29 juin.

Le service de l'eau de Grand Belfort communauté d'agglomération et les sapeurs-pompiers de Belfort Sud procéderont au contrôle des poteaux d'incendie. La vitesse d'écoulement dans les conduites pourra engendrer ponctuellement une coloration de l'eau et une baisse de pression momentanée.

Tél. 03 84 54 24 24.

## ANGEOT

**Messe**

> Samedi 30 juin, à 18 h. Église.

## BOUROGNE

**Conseil municipal**

> Jeudi 28 juin, à 19 h 30. Mairie.

Ordre du jour : adoption règlement intérieur médiathèque, dossier périscolaire, entretien ménager des bâtiments communaux, convention relative au fonctionnement de l'espace Gantner, renouvellement de contrat du responsable de la gestion administrative du personnel, points divers.

Tél. 03 84 27 81 73.

## BUC

**Conseil municipal**

> Vendredi 29 juin, à 17 h. Mairie.

À l'ordre du jour : renégociation des assurances statutaires par le centre de gestion, groupement de commandes, questions diverses.

Tél. 06 89 60 77 55.

## CHÂTENOIS-LES-FORGES

**Conseil municipal**

> Lundi 2 juillet, à 19 h 30. Mairie.

Ordre du jour : nouveau règlement fonctionnement du multi-accueil mille pattes, convention de formation continue des assistants de prévention, tarif de l'accueil périscolaire rentrée 2018, participation financière de Trévenans pour la nouvelle école maternelle intercommunale, questions diverses.

Tél. 03 84 29 40 67.

## DANJOUTIN

**Messe pour la paroisse Saint-Antoine-le-Grand**

> Dimanche 1<sup>er</sup> juillet, à 10 h. Église Saint-Just.

Sacrement des malades.

## EVETTE-SALBERT

**Réunion publique**

> Mardi 3 juillet, à 19 h. Salle polyvalente.

Ordre du jour : plan local d'urbanisme (PLU).

Tél. 03 84 29 21 20.

## ESSERT

# La cure prochainement vendue

**Yves Gaume, maire, a fait valoir aux élus que ce bâtiment, auquel est adjoint la salle Saint-Léger, nécessiterait une rénovation trop coûteuse pour la commune. Deux acheteurs potentiels se sont déjà manifestés.**

La vente de la cure constituait la principale délibération du conseil municipal qui s'est réuni lundi soir. Le rapport ne fut pas une cure de tout repos pour le groupe majoritaire. Le maire, Yves Gaume, souhaite vendre le bâtiment de la cure, qui se compose de trois appartements, de la salle Saint-Léger ainsi qu'une partie du terrain attenant (8 ares).

Deux appartements sont va-

cants et des démarches doivent être engagées pour reloger le dernier locataire. La salle Saint-Léger, faisant partie du domaine public, doit être désaffectée et déclassée avant la vente. Elle est actuellement occupée par deux associations.

Le maire a argumenté : « Ces appartements sont dans un état déplorable et leur remise aux normes coûterait très cher. Même chose pour la rénovation de la salle Saint-Léger. On a intérêt à vendre le tout, sinon on serait obligé de brader la cure. J'ai deux acheteurs au prix de l'estimation des Domaines. Avec la vente du parking à la Paillotte, la commune disposera de quelque 180 000 €. Les associations seront relogées dans la petite salle du sous-sol de la mairie qui reste à sécuriser. »

Dominique Jeannin et Jean-Jacques Lang, chefs de file des abstentionnistes, ont contesté l'empressement nécessité par cette opération. « Il n'y a pas urgence à vendre. La nouvelle salle ne sera pas prête aussi vite pour les associations. On a déjà eu le cas avec la vente de la salle de la Fontaine. Il faut prendre en compte le tempo de la collectivité » ont-ils déclaré. Au nom de l'opposition,

« Un maire se doit d'agir à un moment donné. Les acheteurs sont là et c'est une bonne opération financière pour la commune. On peut toutefois encore négocier sur la date de vente »

**Yves Gaume**  
Maire d'Essert



La cure et la salle Saint-Léger seront vendues en un lot.

Marie-Christine Grandjean a commenté : « La cure est un élément du patrimoine de la commune. On aurait pu en faire un lieu de mémoire. Vous agissez comme une agence immobilière. »

Yves Gaume a tranché : « Un maire se doit d'agir à un moment

donné. Les acheteurs sont là et c'est une bonne opération financière pour la commune. On peut toutefois encore négocier sur la date de vente. » Le maire a été autorisé à engager les démarches : 12 pour, 7 abstentions, 3 contre.

## EN BREF

## ANGEOT

**Pas de marche en semaine pendant l'été**

Durant la période estivale, les randonneurs d'Angeot font une pause pour les marches en semaine. Mais le dimanche 29 juillet, ils iront fêter les vacances en effectuant une marche en montagne au Ballon d'Alsace avec le repas de midi pris dans une auberge. Les marches en semaine reprendront le jeudi 30 août à 14 h à la salle Camille d'Angeot pour une marche de 10 km. Durant l'été, les randonneurs d'Angeot continueront de participer aux marches populaires proposées par la fédération française des sports populaires (FFSP) tous les week-ends. La marche populaire internationale d'Angeot aura lieu les 22 et 23 septembre avec trois parcours proposés 6,10 et 20 km.

## EN IMAGE

## MEROUX

**Le chant pour fêter la musique**

La fête de la musique s'est tenue devant le nouvel espace Part'âges où ont pris place les chorales qui se sont succédé. La classe de cours moyen de l'école puis la chorale Sainte-Cécile dirigée par la dynamique Alexia Demarquis et enfin, la brillante prestation des Baladins de Meroux. Le jeu de boules voisin et ses abords accueilleraient ceux qui devaient satisfaire une petite soif ou faim.

## BESSONCOURT Questions à



**Florence Rabier, adjointe au maire**

« Une grande fête nocturne pour le centenaire 14-18 »

**Un événement d'envergure est programmé au fort samedi prochain, pouvez-vous nous en dire plus ?**

« Cette année marque le centenaire de la fin de la guerre 1914-1918. La commune de Bessoncourt souhaite marquer cet événement dans un cadre festif, associant les Bessoncourtois et mettant en avant le patrimoine. L'association du fort ouvrira ses grilles au public pour cette occasion, samedi 30 juin dans la soirée. »

**Quel sera le programme de cette fête nocturne ?**

« Sur une idée du conseiller Reda Khouchane, nous nous réunirons sur la place du monument aux morts vers 21 h 30, pour une commémoration

en présence des enfants. De là partira une retraite auxampions jusqu'au fort Senarmont, via la rue des Bleuets. Un DJ y assurera l'animation toute la soirée. Des associations y tiendront différents stands - buvette, petite restauration. Et enfin, un feu d'artifice sera tiré depuis le fort vers 23 h. »

**On aura alors tous les ingrédients d'un bal populaire ?**

« Oui, un grand bal populaire dans ce cadre historique, ça sera une première pour la commune. La commémoration se poursuivra dans la nuit, avec la projection d'images d'archives retraçant la fin de la guerre dans la région, sur écran géant, sur la façade du fort. »